

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 19 DÉCEMBRE 2020 à 9 H 30

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle d'animation rurale, en raison des conditions sanitaires, le samedi 19 décembre 2020 à 9H30, sous la présidence de Madame Patricia GOUTORBE, Maire.

Présents : Madame Patricia GOUTORBE, Monsieur Jean-Paul BOURLIERE, Mesdames Evelyne RICARD, Catherine BIGAY, Monsieur Guillaume LEFEBVRE, Madame Perrine MOUILLERE, Monsieur Jean-Noël DE STEFANI, Mesdames Christine DURAND, Corinne THIVANT, Messieurs Pierre MOUTET, Cédric POYET, Rémy ARQUILLERE, Madame Corinne GUILLOT.

Absents excusés : Monsieur Dominique BOULOT-TULOUP donne pouvoir à Monsieur Rémy ARQUILLERE ; Madame Nathalie KLIMENKO

Madame Christine DURAND a été désignée secrétaire de séance.

=+==+==+==+==+==+==+==+==+

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS

Après avoir reçu leur écharpe d' élu, un carnet, un stylo, une calculatrice et un ourson en chocolat, Manon DECLOITRE (CM1), Gabriel GADET (CM2), Maëlys MERCIER (CM2), Antoine GRIMAUD (CM2) ; Chloé MERCIER (CE2), Thomas DECLOITRE (CE2), Lola GERANTON (CE2), et Marceau GARNIER (CE2) ont présenté leurs idées : actions sur les thèmes du sport, de l'environnement, protection de la planète et tri des déchets.

Madame le Maire remercie les enseignantes et la directrice de l'école pour le travail accompli en classe avant l'élection.

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

POINT SUR LES PROJETS EN COURS

- Rénovation du secrétariat

Madame le Maire indique que le dossier de demande de subvention a été reçu à la région et qu'il sera instruit prochainement. Les travaux peuvent commencer dès à présent, sans préjuger de l'octroi de la subvention.

Madame Catherine BIGAY informe les membres du Conseil que les travaux débiteront par le remplacement des portes et fenêtres. Compte-tenu des délais de fabrication, l'entreprise LASSAIGNE devrait pouvoir intervenir fin février début mars.

Le déménagement du secrétariat dans la salle de réunions est prévu du 11 au 13 janvier 2021. L'accueil au public sera fermé.

VOIRIE

* Route du Crêt

Madame le Maire explique que la commune peut bénéficier d'une subvention au titre des amendes de police pour des travaux de voirie en matière de sécurité routière.

Pour 2021, il est proposé de présenter un dossier relatif aux travaux de mise en sécurité de la Route du Crêt, pour un montant de 7.086,14€ HT.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) sollicite une subvention au titre des amendes de police auprès du Département de la Loire pour financer ces travaux en 2021.

Monsieur Jean-Paul BOURLIERE précise que le dossier prévoit :

- autoriser la descente de tous les véhicules dans le sens Bourg-Rond-point
- limiter la vitesse par l'installation de deux plateaux surélevés
- sens interdit strict dans le sens rond-point-bourg, après l'entrée de la première maison
- retour d'un double sens à compter des premiers accès de parcelles agricoles, celles-ci ne pouvant être desservies qu'en arrivant par le bourg, dans le sens descendant
- autoriser les habitants de la route du Crêt à remonter vers le bourg, sauf la maison située à proximité du rond-point

Cela représente une vingtaine de panneaux de signalisation, et quatre balises.

Une réunion de la Commission Voirie avec les riverains sera organisée le lundi 18 janvier 2021, à 20h30, au Foyer Rural. Une invitation sera envoyée aux riverains dès la rentrée de janvier (*Reportée depuis en raison du couvre-feu*)

* Impasse du Frêne

La Commission de travail « Voirie » propose de réaliser des travaux de voirie sur l'Impasse du Frêne (V.C. n°210). Elle présente le devis de l'entreprise EIFFAGE :

- Décapage, nivellement, pose de bordures, caniveaux, mise en œuvre d'enrobé et bi-couche : 37.955,30 € HT, soit 45.546,36 € TTC.

Madame le Maire explique que la commune peut bénéficier d'une subvention au titre de l'enveloppe Voirie communale du Département de la Loire pour des travaux de voirie.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 2) Dit qu'il convient de prévoir les travaux de voirie sur l'Impasse du Frêne (V.C. n°210) ;
- 3) Sollicite une subvention de la part du Département de la Loire dans le cadre de l'enveloppe de voirie communale.

Un autre devis sera demandé à l'entreprise CHAVANY et/ou BORDELET.

* Route des Monts de la Madeleine

Madame le Maire souhaite que la Commission Voirie travaille sur l'aménagement et la mise en sécurité de la Route des Monts de la Madeleine, à hauteur du groupe scolaire.

* Route de l'étang d'Arçon

Monsieur Jean-Paul BOURLIERE indique qu'il a également demandé à l'entreprise EIFFAGE un chiffrage pour la reprise en bi-couche de la Route de l'étang d'Arçon, entre le pont de la déviation, jusqu'en limite de commune, au pont sur l'Arçon. Le devis s'élève à 5.435,08 € HT, soit 6.522,10 € TTC.

Il est décidé de reporter ces travaux de voirie en 2022.

* Tunnel Voirie

Le permis de construire a été validé le 24 novembre 2020. Il a été procédé à l'affichage sur le terrain et à l'envoi au contrôle de légalité (Sous-Préfecture). Le délai de recours est de deux mois. Afin de prévoir l'installation du tunnel, trois arbres sur quatre prévus, ont été abattus. Monsieur SALLES et Monsieur BESSON, ont été retenus pour débiter le bois. Si aucun recours n'a eu lieu dans les deux mois, il faudra prévoir, au printemps, le traçage pour l'implantation du tunnel et la création de la plate-forme.

* Personnel communal

Les nouveaux horaires du personnel de la voirie seront appliqués à partir du 1^{er} janvier 2021.

* Matériels

Monsieur Jean-Paul BOURLIERE précise qu'une révision du camion-benne est à prévoir. Il faudra également envisager le remplacement de la petite tondeuse, qui n'est pas réparable, et l'achat de petites fournitures.

La prochaine réunion de la Commission Voirie est prévue le mercredi 6 janvier 2021 à 20h00, en Mairie.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal a envisagé l'instauration d'un droit de préemption urbain. Il s'agit d'un outil de maîtrise foncière publique, permettant à la commune d'acquérir en priorité un bien immobilier, bâti ou non, mis en vente par un particulier ou par une entreprise, dans le but de réaliser des opérations d'aménagement urbain.

Dans les communes dotées d'une carte communale, comme Changy, le droit de préemption est applicable sur un ou plusieurs périmètres délimités par la carte, situés en zone constructible et uniquement en vue de la réalisation d'un équipement ou d'une opération d'aménagement spécifiée à l'avance.

La loi exclut de la possibilité de préemption les petits projets tels que les aménagements de voirie pour sécurité, sauf s'ils sont la composante d'un projet urbain plus large tel que la sécurisation globale du centre bourg par exemple.

La commune doit prouver la réalité de son projet et l'expliquer clairement dans sa décision de préemption.

Par ailleurs, ce droit de préemption serait transféré de fait si la compétence PLUi était transférée à Roannais Agglomération.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas instituer de droit de préemption.

PERSONNEL COMMUNAL

*** Indemnité de déplacement aux régisseurs de recettes**

Madame le Maire fait connaître au Conseil Municipal qu'une délibération prise le 28 mars 2011 prévoyait d'attribuer des indemnités aux régisseurs de recettes pour des missions effectuées dans le cadre de leur activité professionnelle et nécessitant des déplacements.

Elle propose de reconduire cette attribution et indique qu'un état des frais de déplacement sera produit pour le versement de ces indemnités.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer des indemnités aux régisseurs de recettes, afin que les frais occasionnés par leur déplacement lors de certaines missions leurs soient remboursés, conformément à la circulaire du Centre de Gestion de la Loire.

COMPTE-RENDUS DE RÉUNIONS

• Ensablement du pont de l'Arçon, le jeudi 26 novembre 2020

La rencontre avait pour finalité de faire le point sur le projet de curage de l'Arçon au droit du pont de la route communale de l'étang d'Arçon, régulièrement inondé. L'Arçon et le pont étant situés en limite communale de Vivans et Changy, les deux communes sont associées.

Conformément à la demande de la DDT, la mairie de Vivans a fait analyser les sédiments. Les résultats sont en dessous des seuils de référence pour le panel de substances toxiques mesuré. Par conséquent, les produits de curage(sable) ne nécessiteront pas de dépollution.

L'entreprise MEUNIER lèvera quelques points de nivellement entre le pont et l'étang afin d'établir un profil en long et de pouvoir statuer sur la longueur et la profondeur du curage. Le curage pourrait se faire sur une quinzaine de mètres en aval du pont ; la SCI de l'étang d'Arçon (famille BLANCHARDON) devra être contactée car les travaux seront réalisés sur parcelle privée.

Sous le pont, le curage ne sera pas possible mécaniquement. Les employés communaux de Changy et Vivans pourraient se charger de cette tâche.

Monsieur FLACHAT (Roannaise de l'Eau) propose que les matériaux extraits soient redéposés en aval de l'étang afin d'être remobilisés par l'Arçon, dont une bonne partie des sédiments est piégée par les plans d'eau. Les mairies ont demandé à ce que Roannaise de l'eau prenne en charge la part de travaux liée à la réinjection des produits de curage dans l'Arçon. Un devis spécifique sera établi par Romain MEUNIER.

Cette opération de curage ne suffira sans doute pas à empêcher les débordements du cours d'eau sur la voirie communale lors des crues, surtout du côté Vivans. D'autres solutions pourraient concourir à cet objectif : abaissement de la ligne d'eau de l'étang, évacuation des matériaux déposés lors du chantier de la RN7 ainsi que la restauration de la zone d'épandage de crues et de la zone humide en queue d'étang, ajout d'un tuyau évacuateur de crues sur la rive gauche du pont. Il servirait uniquement à délester l'ouvrage en cas de hautes eaux, sous réserve que la pente en aval ne le mette pas en charge.

- *Changy Histoire et Patrimoine*

Madame Evelyne RICARD fait le compte-rendu de la rencontre avec l'Association Changy Histoire et Patrimoine, concernant la manifestation qu'elle organise, en collaboration avec l'association des Amis du Petit Louvre. Il s'agit d'une manifestation autour de la Nationale 7, le week-end des 3 et 4 juillet 2021. À Changy, les animations auront lieu le dimanche : Rassemblement de voitures anciennes près du pont de la Teyssonne, puis trajet jusqu'à LA PACAUDIERE à la sortie de la déviation de la RN7 (Rond-point du Petit Louvre).

À midi, les participants stationneront leurs voitures sur le parking de la salle d'animation à CHANGY, l'apéritif serait offert par la Municipalité aux propriétaires des voitures.

À 14h30, l'exposition sera ouverte aux visiteurs. Il est prévu d'organiser un concours d'élégance, et d'apposer une plaque « Route Bleue » sur une maison située le long de l'ancienne RN7.

À La Pacaudière, sur la Place du petit Louvre et dans la cour arrière, les associations proposeront sur le thème « Fêtons les années 60 ! », à partir de 19h00, apéritif offert, démonstration de l'école de danse, repas sur le parvis du Petit Louvre, conférence « Vintimille/Paris à 30 à l'heure » par Marc Combier, et « Boum » comme dans les années 60 sur le parvis et concours de Hula Hoop.

Il est demandé à la Mairie de prévoir des arrêtés de circulation.

ROANNAIS AGGLOMÉRATION

** Commission Culture et Tourisme*

Madame Catherine BIGAY fait le compte-rendu de cette réunion qui avait pour objet la mise en place de cette commission. Ce sont Monsieur Antoine VERMOREL MARQUES et Madame Jade PETIT qui animeront cette commission divisée en deux sous-commissions :

- Tourisme : Aménagement touristique du territoire, développement des villages de caractères, faciliter l'accès aux sites, labellisation tourisme handicap, oenotourisme et tourisme gourmand, balade gourmande, organisation touristique du Roannais (Office de tourisme, Roannais Tourisme, point d'informations : création d'une structure intercommunautaire unique), valoriser les activités de pleine nature (randonnée patrimoine, balisage qualitatif des sentiers de randonnée et développement des outils numériques), développer le tourisme culturel, renforcer l'attractivité du Roannais
- Culture : poursuivre la mise en cohérence de la compétence culturelle, projet d'établissement du Conservatoire, lien avec avec la ville de Roanne et ses grands équipements, comment travailler sur l'équité du territoire, projet de mise en réseau des bibliothèques, approche transversale centrée sur l'éducation artistique et culturelle pour avoir une action concertée et construite à l'échelle de l'agglomération.

** Commission Cohésion sociale et habitat*

Madame Evelyne RICARD fait le compte-rendu de cette réunion qui avait pour but la présentation et l'installation de cette commission. La Commission se réunira une à deux fois par an. 44 agents intercommunaux travaillent pour cette direction « Cohésion sociale et habitat ».

Pour rappel, les compétences obligatoires exercées par Roannais Agglomération sont l'équilibre social de l'habitat, la politique de la ville et l'accueil des gens du voyage. La compétence optionnelle exercée est l'action sociale.

Les missions des quatre groupes de travail en place :

- Familles : permettre aux familles de concilier vie personnelle et vie professionnelle, accompagner les parents dans leur rôle parental ; participer à l'épanouissement des enfants et les accompagner à devenir des citoyens. Les projets de ce groupe de travail sont une réflexion sur l'évolution de la politique enfance-jeunesse, la définition d'une politique en matière de maisons d'assistantes maternelles, l'accompagnement des associations et des événements petite enfance à destination du public et des professionnels.
- Habitat-Gens du voyage : la mise en œuvre du PLH 2016-2021. Le PLH répond à une obligation réglementaire, vise à l'élaboration d'une vision commune des enjeux du territoire et de solutions opérantes face aux problématiques du territoire. La compétence accueil des Gens du voyage correspond à l'aménagement, à l'entretien et à la gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux.
- Santé-Gérontologie : Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé, coordonner l'action des différents intervenants locaux, développer l'efficacité des actions définies dans le cadre des projets régionaux de santé ; à travers une démarche santé de territoire et un contrat local de santé, 4 orientations : modes et hygiène de vie, accès aux droits et aux soins, lutte contre l'isolement, santé mentale, et une politique gérontologique.
- Solidarité : permettre le retour à l'emploi des personnes les plus éloignées de l'emploi (dispositif PLIE, des clauses d'insertion dans les marchés publics), permettre la mise en œuvre d'action à destination des habitants des quartiers, politique de la ville, proposer et mettre en œuvre de la médiation santé, permettre la mise en œuvre d'une politique de sécurité et de prévention de la délinquance, permettre l'élaboration d'une stratégie locale d'inclusion numérique et d'un plan d'action dans le cadre d'une gouvernance pilotée par Roannais Agglomération.

Ces quatre groupes de travail sont ouverts à tous les élus, titulaire, suppléant ou pas.

** Conseil Communautaire, le 16 décembre 2020*

Madame le Maire fait le compte-rendu du Conseil Communautaire. À l'ordre du jour :

- Assemblées : exercice des pouvoirs délégués au Président et au Bureau
- Finances : Attribution de fonds de concours, clôture d'autorisations de programmes, attributions de compensation définitives 2020 et provisoires 2021, Vote des taux 2021, Taxe d'enlèvement des ordures ménagères, Institution de la taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Naturels Aquatiques et la Prévention des Inondations), étalement des charges liées à la crise COVID-19, budgets primitifs 2021
- Administration générale : Acquisition de vêtements de travail
- Eau et assainissement : Elimination et valorisation des boues des stations de traitement des eaux usées (Accord-cadre avec la société SUEZ), tarifs prestations et travaux en assainissement collectif et non collectif, tarifs assainissement collectif, extension du périmètre d'adhésion de la compétence eau, élection des délégués, règlement aide réhabilitation assainissement non collectif.
- Transport : Plan vélo (fonds de concours), prolongation de la DSP des transports urbains de la communauté d'agglomération, création du Comité des Partenaires.
- Développement économique : Tarifs FABLAB à compter du 1^{er} janvier 2021, ouverture des commerces le dimanche (année 2021).
- Aéroport de Roanne : Accord-cadre avec la société GINOUE GEORGES SAS pour la fourniture et la livraison des carburants aéronautiques, tarifs à compter du 1^{er} janvier 2021.
- Habitat : PLH Règlements habitat 2021
- Tourisme : projet d'aménagement des abords de la plage de Villerest Avenant n°1
- Enfance-Jeunesse : Convention d'objectifs et de financement avec les structures d'accueil petite enfance et d'accueil de loisirs, et modification des subventions au titre de 2020.

- Stratégie et ressources foncières : Désignation d'un représentant de Roannais Agglomération à l'association Agence d'urbanisme de la région stéphanoise.
- Ressources humaines : Application de la majoration des taux de rémunération des apprentis.
- Déchets ménagers : Marché ordinaire avec les sociétés SUEZ et SECAF CHAMFRAY pour le transport des emballages ménagers et du verre de 6 communes jusqu'au lieu de traitement.
- Pacte de gouvernance : Madame le maire indique qu'une poignée d'élus souhaite mettre en place des conférences de territoire, dispositif applicable par la loi NOTRE. Ces conférences de territoires permettraient aux élus de débattre de sujets importants au niveau d'un territoire défini, afin d'apporter plus de démocratie dans le fonctionnement de Roannais Agglomération. Le Conseil municipal devra délibérer sur le sujet lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal de janvier. La mise en place, ou non, de ces conférences de territoire doit être actée dans les six mois suivant l'installation du Conseil Communautaire.

** Compétence PLUi*

Le Conseil Municipal ;

VU l'article 7 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, notamment la modification de la loi ALUR concernant la date du transfert de plein droit de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » aux communautés de communes et d'agglomération, au 1^{er} juillet 2021 ;

CONSIDÉRANT que le plan local d'urbanisme détermine des éléments fondamentaux de la vie des habitants de la commune (équipements, logements, commerces, constructibilité des terrains) et qu'il est essentiel pour l'avenir de la commune que le Conseil Municipal conserve sa compétence dans ce domaine ;

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Souhaite s'exprimer dès à présent sur le sujet, et réitérera son avis dans les délais légaux, soit entre le 1^{er} avril 2021 et le 30 juin 2021 ;
- 2) S'oppose, comme le lui autorise l'article 136 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, au transfert de la compétence PLU à la Communauté d'Agglomération.
- 3) Dit que la présente délibération sera adressée au Préfet et à la Communauté d'Agglomération.

QUESTIONS DIVERSES

* Madame le Maire donne lecture du courrier des services de la DDFIP informant la commune de l'opération de fiabilisation des bases d'imposition retenues en matière d'impôts locaux. L'opération menée concerne la fiabilisation des éléments de confort retenus pour la détermination de la valeur locative des locaux d'habitation. À ce titre, une étude portant sur les maisons et appartements référencés dans les catégories 4, 4M, 5 et 5M répartis sur l'ensemble du département de la Loire a permis de mettre en évidence un nombre important de locaux évalués

sans chauffage central. Ces changements seront effectifs pour les impôts locaux de l'année 2021 et seront portés à la connaissance de la CCID.

* L'AMF propose aux élus de prendre part à des commissions de travail : affaires sociales, culture et patrimoine, politique de la ville et cohésion sociale, intercommunalité, développement économique tourisme et commerce, ville numérique, prévention de la délinquance et sécurité, petite enfance, sport, fêtes foraines, déchets, laïcité, littoral, restauration scolaire, logement habitat hébergement, villes universitaires, promotion des femmes dans les exécutifs locaux, conditions d'exercice du mandat.

* Madame le Maire indique que l'arrêté inter préfectoral portant fusion du Syndicat de Roannaise de l'Eau, du Syndicat des Eaux Rhône-Loire Nord, du Syndicat Rhins Rhodon, Trambouzan et affluents et du Syndicat des eaux du Gantet et création du Syndicat « Roannaise de l'Eau » a été signé le 7 décembre 2020 par Madame la Préfète de la Loire et Monsieur le Préfet du Rhône.

* Pour information, le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) procède à la révision de son règlement opérationnel. La totalité de la commune est couverte par le centre de secours de La Pacaudière.

* L'Assemblée générale de l'Association Jeunesse et Sports aura lieu le mercredi 20 janvier 2021 à LE CROZET, à 18h30. Madame Corinne THIVANT et Monsieur Guillaume LEFEBVRE participeront à cette réunion.

* Proposition de convention pour une fourrière automobile avec le garage LAFAY. Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite pour le moment.

* Madame le Maire donne lecture du courrier de remerciements suite à la motion de soutien au service de soins infirmiers à domicile prise par le Conseil Municipal lors de la précédente réunion.

* La Confrérie du Vieux Pressoir organise la première édition d'un évènement de promotion des vins et de la destination oenotouristique du Roannais le dimanche 23 mai 2021 « Le printemps des Vins en Côte Roannaise ». La confrérie sollicite une subvention de 250,00 € auprès des collectivités. Le Conseil Municipal ne souhaite pas financer cette manifestation.

* Madame le Maire propose aux élus de suivre une formation à distance avec le CNFPT sur les responsabilités de l'employeurs concernant les habilitations électriques, la conduite d'engins et les travaux en hauteur.

* Madame Evelyne RICARD indique que les calendriers sont arrivés en Mairie. La préparation aura lieu le mardi 21 décembre à 9h00 pour une distribution prévue entre Noël et le jour de l'an.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 30.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu

Le LUNDI 25 JANVIER 2021 à 20H00 à la MAIRIE